

Croisière-débat à Arcachon animé par Terre & Océan

Le samedi 9 décembre 2023

Compte-rendu et contributions

Compte-rendu

Environ cinquante personnes se sont présentées le samedi 9 décembre 2023 au port de plaisance à Arcachon afin de participer à une croisière débat autour du Bassin d'Arcachon sur un bateau de la flotte de l'Union des Bateliers Arcachonnais (le Côte d'Argent). Outre des membres de la CNDP (la Commission Nationale du Débat Public), trois médiateurs des sciences de l'équipe de Terre & Océan étaient présents sur le bateau pour mener les débats (Gaël Barreau, Begoña Garrido et Clémentine Renneville).

Le public présent était composé : de représentants d'associations environnementales (4), de professionnels des secteurs économiques du littoral (3), de représentants du secteur public (4), d'universitaires et étudiants (8).

Les conditions météorologiques n'ayant pas ce jour-là permis la sortie du bateau des quais, la rencontre s'est déroulée sous la forme d'une présentation courte (45mn) suivie de trois débats thématiques.

Après une présentation du projet « la Mer en débat » à l'échelle nationale par les équipes de la CNDP, l'équipe de Terre & Océan a introduit les notions suivantes :

- Principaux éléments du paysage et les écosystèmes du Bassin d'Arcachon
- Caractéristiques de l'environnement physique (marées, estran, renouvellement de l'eau)
- Risques d'érosion du littoral et de submersion marine
- Biodiversité, menaces et résilience des écosystèmes
- Qualité de l'eau (eaux usées et eaux pluviales, artificialisation, saisonnalité, suivi REMPLAR)
- Principaux usages dans le Bassin d'Arcachon

Cette présentation a été l'occasion de premiers échanges avec le public. Il a été constaté certains écueils au niveau du vocabulaire (estran, zostère, faune et flore du bassin d'Arcachon), ainsi que la difficulté pour le public de saisir tous les enjeux scientifiques et sociétaux sur le territoire.

Pour donner suite à ce premier échange, les médiateurs de Terre & Océan ont proposé trois thématiques à débattre, dont l'ordre, choisi par vote, a été le suivant :

- 1- Risques littoraux : submersion, érosion et perspectives à long terme.
- 2- Partages des usages en conciliant le bon état écologique
- 3- Bon état écologique, qualité de l'eau, zones de protection

Avant le vote, certains participants se sont questionnés quant à la pertinence de discuter du partage des usages qui est déjà traité par le PNMBA (Parc Naturel Marin Bassin d'Arcachon). La thématique des énergies, bien que ne concernant pas le périmètre du Bassin d'Arcachon, a également été proposée par une partie du public comme un dernier point à débattre si le temps le permettait (cela n'a pas pu se faire).

Les risques littoraux

Suite à la présentation de Terre et Océan, le public a réagi en posant des questions relatives aux risques de submersion marine dans le bassin d'Arcachon (secteurs, échéances). Un représentant du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) a souligné qu'il s'agit d'éléments pouvant être anxiogènes, à dont le caractère prédictif rend l'interprétation complexe, et leur importance pour anticiper les bonnes réponses à apporter.

L'érosion a été également abordée, notamment sur les secteurs du Ferret et de la Dune du Pilat.

Certaines personnes du public se sont montrées très favorables à l'usage de zones naturelles comme solutions de protection (solution dite de reconnexion marine d'espaces littoraux). Les arguments justifiant cette opinion étaient les suivants : (1) les ouvrages en dures ne résisteront pas à long terme, (2) ils sont très coûteux financièrement, (3) la reconnexion marine est très bénéfique pour le bon état écologique (car elle assure le maintien de nombreux services écologiques).

L'aménagement du territoire est revenu plusieurs fois dans le débat, avec un accent donné par les participants sur l'impact non négligeable de l'artificialisation des sols. Il a été mis en exergue le fait de rendre plus visibles et participatifs tous les documents d'aménagement du territoire comme le SCOT (schéma de Cohérence Territoriale). Certaines personnes de l'auditoire pensent que les citoyens ne sont pas assez bien informés sur les dates des réunions publiques.

Les représentants de l'état, les membres de la CNDP et les médiateurs de Terre & Océan ont clarifié plusieurs points qui semblaient un peu confus : confusions entre climat et aléas météorologiques, modèles de submersion utilisés, outils de planification ou la hiérarchie entre les documents de planification comme les DSF (document stratégique de façade), SCOT, loi du littoral, etc...

En conclusion, le public a en partie partagé le sentiment de l'importance d'anticiper les problématiques futures au plus vite. La protection des et par les écosystèmes a été identifiée comme une solution potentielle : « *il vaut mieux anticiper que subir un état de submersion* ». Cependant la question de son acceptation a été posée : « *qui est prêt pour ensauvager le littoral ? Qui est prêt à reculer ?* ».

Partage des usages : concilier usages et bon état écologique

Sur les usages, le public a mis en lumière la question de la capacité de charge touristique du Bassin d'Arcachon, sur terre comme dans la lagune, avec un débat sur le nombre de bateaux de plaisance et de leurs effectifs navigants réels (une étude en cours a été évoquée). A également été abordée la question de la fréquentation générale du Bassin d'Arcachon : comment réduire cette affluence sans léser (qui ? quoi ?) ? Comment aller vers un tourisme moins impactant ? Ces questions se posent aussi bien au titre collectif qu'individuel, avec des échanges autour du comportement des vacanciers. Les nuisances des jet-skis ont également été pointées du doigt par certains et des personnes ont demandé le positionnement du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon vis-à-vis de ce type de loisirs. PNMBA a clarifié le fonctionnement du Parc à la demande de certains participants.

Concernant la pollution de l'eau et l'atteinte du bon état écologique, certains participants ont appuyé le fait qu'une solution de gestion ne peut pas être que local, mais doit concerner tout le bassin versant de la Leyre et des nombreux estuaires. Il a été rappelé par les participants la complexité des facteurs concourants au bon état écologique qui ne pourra être atteint qu'avec la concertation d'acteurs différents et nombreux. Le représentant du CEREMA a exposé son optimisme pour l'atteinte du bon état écologique avec une concertation et une implication de tous. Il a estimé qu'il faudrait laisser la nature reconquérir des espaces littoraux avec pour avantages de gagner en résilience (exemple des prés salés qui jouent un rôle à la fois protecteur et épurateur).

Bon état écologique

Pour atteindre le bon état écologique du Bassin d'Arcachon, tout en prenant en compte la question de la gestion des risques littoraux, les participants ont exprimé privilégier la reconnexion marine (protection d'espaces naturels assurant le développement de la végétation et de la faune en suivant) qu'ils voient comme une solution à adopter rapidement. Les participants ont mis en avant comme argument que ces zones humides littorales jouaient un rôle clé dans l'épuration de l'eau.

Le tourisme, présent dans le débat de façon transversale, a été de nouveau évoqué par le public, notamment via des questions de limitation (quotas saisonniers comme ailleurs en France ou en Europe), ou de meilleure répartition à l'année avec un essor du tourisme hivernal. Le tourisme a été évoqué non seulement pour son impact direct (artificialisation, usages), mais aussi indirect avec l'impact chimique des crèmes solaires sur le milieu. Pour le public une stratégie doit être mise en place pour atténuer/limiter le « surtourisme ».

Malgré l'impact contemporain du tourisme, la qualité de l'eau a été améliorée par un réseau qui s'est créé, consolidé et modernisé depuis 40 ans. Cependant de nouveaux polluants émergents, et la population plus importante autour du Bassin d'Arcachon fait que cette problématique est toujours très actuelle et surveillée (SIBA, Université de Bordeaux, IFREMER). Le public a rappelé l'importance des suivis pour atteindre le bon état écologique, car pour améliorer la qualité de l'eau, il faut à chaque fois trouver les sources de pollution pour pouvoir les régler.

La pêche a été évoquée, notamment concernant les professionnels, avec son importance socioéconomique, des éléments chiffrés sur l'activité halieutique du port, ainsi qu'une présentation des risques du métier. Les amateurs ont aussi été cités, avec une incitation à être encore plus vigilants sur leurs impacts potentiels, ainsi qu'à une collaboration encore plus étroite afin de mieux gérer la ressource.

La nécessité de sensibiliser le public via des actions de médiation a été soulevée avec des questions à la fois sur la reconstruction d'une des cabanes tchanquées et de ses capacités d'accueil, et aussi sur l'organisation d'évènements publics tels ce débat. La CNDP a répondu que le débat public est ouvert à tous, notamment pour les personnes qui habitent loin de littoral. L'importance de la qualité du dialogue, et de la prise en compte de tous ces retours exprimés lors des échanges a été soulignée. La CNDP a remercié toutes les personnes présentes de leur collaboration courtoise et constructive.

Quelques verbatims

« Quand je vois les démonstrations qui nous sont exposés, on voit les moyens qui sont employés, le naturel prend le dessus. On a intérêt à travailler le plus près possible de ce qui se fait avec la nature. On a des petits bras face à la nature. Le débat c'est bien mais quand on a des démonstrations assez éclairantes, il faut agir. »

« Je suis étonnée que le PNMBA accepte la présence des scooters dans le PNMBA. Quelle réglementation pour l'affluence des scooters dans le Bassin d'Arcachon ? Ils gênent avec la pollution sonore et le comportement pas respectueux. »

« Habitant dans le Bassin d'Arcachon depuis 11 ans, je rêve d'une navigation propre à la rame ou à voile ou avec des bateaux électriques. Ça peut réduire la fréquentation. On pourrait donner des aides aux

ostréiculteurs et aux chantiers navals pour s'électrifier. Le Bassin est un site remarquable qu'il faut protéger tout en assurant son développement économique. »